

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU XVIème ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 05 AVRIL 2005

Le cinq avril deux mille cinq, à dix-huit heures et dix minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle des Commissions de la Mairie du XVIème Arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code général des Collectivités territoriales.

Etaient présents :

- M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Gérard LEBAN, M. Claude FAIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Raymonde CONSTANT, Melle Florence DOUBLET, Mme Caroline KOVARSKY, M. Jean-Philippe PIERRE, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Nicole MONIER, Mme Marion NATALI, M. Claude GOASGUEN, Mme Véronique BALDINI, Melle Laurence DREYFUSS, Mme Géraldine MARTIANO, Mme Laëtitia LOUIS, M. Christian CABROL, M. Jean-Yves MANO, M. Dominique CANE, M. Pierre DEROUX, Mme Virginie MURAT, Mme Marie-Thérèse JUNOT, Mme Joëlle BONDUELLE, Mme Françoise BONNET.

Etaient excusés :

- M. Pierre-Emmanuel PORTHERET, Melle Hélène ZWANG, Mme Danièle GIAZZI, M. Gilbert GANTIER, M. Eric AZIERE, Mme Sylvie DUMAINE, M. Edouard FUSSIEN, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Yolaine AUROUSSEAU-PERRIN, M. Olivier CASTEL, M. Jean-Claude LAMBLIN, Mme Bariza KHIARI, Mme Jeanne MONDOLONI.

M. TAITTINGER, Maire du 16^{ème} arrondissement, rend hommage à Jean-Paul II et s'associe à la peine et à l'émotion des habitants de l'arrondissement à l'occasion de son décès. Au-delà du chef de l'Eglise, du chef d'Etat, il souhaite témoigner d'un sentiment de respect et d'admiration pour un homme qui, pendant 25 ans, a défendu dans le monde des idées simples et belles : la paix, l'amour des autres, le rapprochement des religions, la justice sociale et l'entente entre les peuples. Ce message a touché à un moment donné chacun d'entre nous, quelles que soient ses convictions, croyant ou non-croyant. Personne n'a pu rester insensible à la générosité de sa démarche et aux actions qu'il a entreprises sur le plan international. Il restera pour lui l'un des hommes qui a marqué le 20^e et le début du 21^e siècle.

Il propose d'observer un moment de recueillement.

M. TAITTINGER accueille Mme Joëlle BONDUELLE, Conseillère d'Arrondissement en remplacement de M. Jean-Louis GIRAL et salue l'arrivée de Thierry POTIER au poste de Directeur Général Adjoint des Services.

M. le Maire ouvre la séance.

1°) L'ordre du jour complémentaire du 1^{er} avril 2005 est adopté à l'unanimité.

2°) Le compte rendu du 22 février 2005 est adopté à l'unanimité.

3°) Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les conseils d'écoles: rectification d'une erreur matérielle

M. TAITTINGER précise qu'il s'agit en fait de la rectification d'une erreur matérielle : M. GABORIAU est rétabli rue de Longchamp à la place de Mme MONDOLONI.

La délibération, mise aux voix par M. TAITTINGER, est adoptée à l'unanimité.

4°) Attribution de la dénomination « place d'Andorre » à un espace public situé dans le 16^{ème} arrondissement (DU 2005-0061)

M. LEBAN, Premier Adjoint au Maire, rappelle que la principauté d'Andorre est située sur le versant sud des Pyrénées entre la France et l'Espagne. L'indépendance de ce petit Etat d'environ 470 km² a été accordée par Charlemagne en 780 et réorganisée par le pariage de 1278. La principauté a alors été placée sous la suzeraineté de deux co-princes : l'Evêque d'Urgel en Espagne et le Comte de Foix en France. Les droits de ce dernier sont passés en 1607 à la Couronne de France puis à la République Française en la personne de son Président.

Afin de marquer les relations d'amitié unissant la Ville à la Principauté d'Andorre, M. LEBAN propose au Conseil d'Arrondissement d'attribuer la dénomination « Place d'Andorre » à l'espace public situé à l'intersection des rues de Boulainvilliers et rue des Vignes et sur lequel débouche l'entrée principale de l'ambassade nouvellement installée.

La délibération, mise aux voix par M. TAITTINGER, est adoptée à l'unanimité.

5°) Approbation du principe et des modalités de réalisation de la poursuite des travaux de réfection du pavage de la place Charles de Gaulle à Paris 8^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements (DVD 2005-0007)

M. LEBAN rappelle que le Conseil d'Arrondissement avait autorisé l'année précédente une première tranche de travaux pour ce pavage en mosaïque réalisé en 1947 selon un motif de double étoile à 24 branches et trois teintes de pavés rose, vert et gris, représentant une surface de 6000 m². Il précise que la place Charles de Gaulle dépend, pour les travaux de voirie, du 16^e arrondissement.

Il convient de réaliser la réfection des 10000 m² restants. Compte tenu des contraintes, les travaux ne peuvent être effectués sur le site que durant six semaines par an, pendant les mois de juillet et d'août. Il est proposé de remettre en état environ 3000 m² de pavage entre l'avenue Foch et l'avenue d'Iéna.

Les travaux comprennent l'arrachage des pavés, le décrottage, la réfection de la fondation si nécessaire, le balayage, la réalisation du lit de pose en sable, la pose des pavés, le garnissage des joints, le cylindrage et l'émulsionnage des joints.

Ce marché sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. Il prévoit la possibilité de passer des marchés négociés sans publicité, sans mise en concurrence pour des prestations similaires pour les phases ultérieures des travaux. M. LEBAN rappelle que seules trois entreprises en France effectuent ce genre de travaux ; elles travaillent de la même manière et utilisent les mêmes matériaux, les travaux seraient donc effectués avec la même qualité de réalisation quelle que soit l'entreprise choisie par l'appel d'offres.

Le coût total de l'opération est estimé 509.000 € TTC.

La délibération, mise aux voix par M. TAITTINGER, est adoptée à l'unanimité.

6°) Retrait de la délibération 2005-079 des 7 et 8 mars 2005 ; Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement « Maison de la Radio » dans le 16^{ème} arrondissement pour une durée de 4 ans ; Autorisation à M. le Maire de Paris de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation (DVD 2005-0156)

M. LEBAN appelle l'attention sur une erreur de l'administration parisienne : la délibération DVD 2005-079 concernant le principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement « Maison de la Radio », mis en service le 05 avril 1972, avait été adoptée à l'unanimité.

Il signale que l'adoption de cette délibération comporte un vice de procédure concernant la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) en date du 3 février 2005 pour les motifs suivants : défaut d'arrêté du Maire nommant expressément un président en l'absence de Mme de la GONTRIE, nommée Présidente de la C.C.S.P.L. par arrêté du Maire en date du 4 avril 2003.

M. LEBAN propose au Conseil d'Arrondissement d'autoriser le retrait de la délibération 2005-079 des 7 et 8 mars 2005 et d'approuver le principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement « Maison de la Radio » pour une durée de quatre ans, ainsi que de permettre le lancement de la consultation afférente.

La délibération, mise aux voix par M. TAITTINGER, est adoptée à l'unanimité.

M. TAITTINGER rappelle que des travaux importants sont en projet à la Maison de la Radio ; pour des raisons budgétaires, ceux-ci seront étalés sur plusieurs années. Il propose, pour l'information des riverains et des habitants du 16^e, que la maquette de ces travaux soit présentée dans la Mairie.

M. LEBAN ajoute que pour le prochain Conseil du Quartier Muette-Sud, les responsables ainsi que le directeur de la Maison de la Radio viendront expliquer aux conseillers de quartier concernés le déroulement des travaux.

M. TAITTINGER suggère la tenue d'un CICA pour informer l'ensemble des conseillers d'arrondissement de cette grande opération.

7°) Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 315.000 € entre la Ville de Paris et l'association « Le Musée en Herbe » située dans le Jardin d'Acclimatation, Bois de Boulogne (DAC 2005-0007)

M. CAPLIEZ, Adjoint au Maire, rappelle que le Musée en Herbe, créé en 1975 et géré par l'association du même nom, est installé depuis 1997 dans le Jardin d'Acclimatation. Cette association a pour but de faciliter à l'enfant l'apprentissage du monde des musées. Ce musée propose au jeune public une offre culturelle très diversifiée dont la qualité est reconnue par tous : expositions temporaires interactives, ateliers pédagogiques, mini-stages. Cette association présente également des expositions aux enfants hospitalisés de l'hôpital Trousseau.

Depuis 1994, La Ville de Paris avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France, apportent un soutien financier important. M. CAPLIEZ propose au Conseil d'accorder pour l'année 2005 à l'association « Le Musée en Herbe », une subvention de fonctionnement de 315.000 €.

A l'unanimité, le Conseil d'Arrondissement émet un avis favorable à cette proposition de délibération.

8°) Autorisation donnée à M. le Maire de Paris de souscrire un avenant au contrat d'exploitation et de gestion du service public de production et de transport de l'eau potable et non potable signé avec la SAGEP (EAU DE PARIS) (DPE 2005-0046) ; Autorisation donnée à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt, par EAU DE PARIS, d'un permis de démolir et d'un permis de construire relatifs à la réhabilitation d'une halle industrielle sise 75-77, avenue de Versailles à Paris 16^{ème} en vue de créer le Pavillon de l'Eau (DPE 2005-0047)

Mlle DOUBLET, Adjointe au Maire, signale que les diverses enquêtes de satisfaction sur le service public de l'eau ont mis en évidence l'intérêt du public pour la gestion des ressources en eau et le service apporté, tout en soulignant l'insuffisance des informations mises à sa disposition sur l'origine et la qualité de l'eau distribuée, sur les contrôles effectués, la composition du prix, sur les fontaines, le réseau des égouts ou encore l'organisation du service public de l'eau à Paris.

Afin de répondre à l'intérêt des usagers, Mlle DOUBLET propose au Conseil de créer un nouveau lieu d'information, de communication et de rencontre spécifiquement dédié à l'eau dans l'ancienne halle industrielle située au 75/77 avenue de Versailles. Cette démarche s'inscrit également dans un contexte juridique européen qui vise à renforcer les obligations pour la Ville et ses partenaires du service des eaux, d'assurer une information régulière et transparente du public sur les modalités du service.

De son côté, la S.A.G.E.P., avec laquelle il a été signé en 1987 un contrat de concession pour la production et le transport de l'eau, a été désignée comme la personne responsable de la qualité et de la distribution de l'eau. A ce titre, elle est obligée d'effectuer les contrôles correspondants et d'informer le public sur la qualité de l'eau.

Pour ces motifs, la Ville et la S.A.G.E.P. ont souhaité améliorer leur communication sur la qualité et le service de l'eau et renforcer leurs moyens d'action. A cette fin, la Ville propose de confier à la S.A.G.E.P., devenue Eau de Paris, par un nouvel avenant, l'aménagement et la gestion de cette halle, qui deviendra le Pavillon de l'Eau et constituera ainsi un outil privilégié pour la Municipalité dans la communication qu'elle souhaite développer auprès des usagers. Ce pavillon sera donc destiné à devenir un espace réservé à l'accueil, à l'information et au dialogue direct avec les usagers parisiens, sur l'eau à Paris. Il est également prévu d'y organiser des expositions, des conférences et de la formation.

Le présent avenant au contrat avec la S.A.G.E.P. a pour objet de mettre la halle à la disposition de sa société, et de la désigner comme gestionnaire du Pavillon de l'Eau dont l'ouverture au public est prévue en septembre 2007.

Mlle DOUBLET propose au Conseil d'Arrondissement d'émettre un avis favorable à ces deux propositions de délibération.

M. TAITTINGER souligne que ce terrain présente un grand intérêt pour ses prochaines utilisations : le Pavillon de l'Eau, qui aidera à diffuser l'information sur l'eau de Paris, un espace culturel en fin de construction, une crèche et sans doute, dans l'avenir, un ensemble scolaire qui complèterait les besoins de l'arrondissement. Il signale qu'une commission sera réunie pour le choix des architectes et le projet qui sera retenu.

Les délibérations, mises aux voix par M. TAITTINGER, sont adoptées à l'unanimité, par vote séparé.

9°) Autorisation donnée à M. le Maire de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement sur les fonds du Maire du 16^{ème} arrondissement à l' « Association Générale des Familles » du 16^{ème} (DDATC 2005-0047)

Mme KOVARSKY, Adjointe au Maire, rappelle que le principal but de l'Association Générale des Familles est d'assurer au point de vue moral et matériel l'étude et la défense des intérêts généraux des familles. Cette association dispose de deux permanences dans l'arrondissement, elle tient un certain nombre de réunions d'information, anime des ateliers et une halte-garderie de plein air au Jardin du Ranelagh.

Mme KOVARSKY propose au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3.000 € à partir des fonds du Maire du 16^e arrondissement au profit de l'Association Générale des Familles.

M. TAITTINGER rappelle qu'il a demandé au Maire de Paris que le Conseil d'Arrondissement examine en priorité les demandes de subvention présentées par les associations qui vont les recevoir sur les fonds du Maire d'Arrondissement. Cet examen prioritaire ferait gagner du temps et éviterait souvent des dialogues qui sont assez longs entre les associations et l'Adjoint chargé des associations à la Mairie de Paris. Il espère que le Maire de Paris suivra sa suggestion, ce gain de temps sera apprécié par les associations.

La délibération, mise aux voix par M. TAITTINGER, est adoptée à l'unanimité.

10°) Rapport d'activité des Conseils de Quartier

Mme MONIER, Adjointe au Maire pour les quartiers Auteuil-nord et Auteuil-sud, souligne que les Conseils de Quartier remplissent maintenant leurs différentes fonctions : l'écoute, l'information, la participation aux grandes décisions et manifestations, les réalisations de projets décidés par les conseillers de quartier. L'écoute est permanente entre les deux réunions statutaires annuelles des Conseils de Quartier ; les conseillers signalent les problèmes qui peuvent être réglés rapidement tels que, par exemple, pour Auteuil-sud :

- des vélos usagés sur les trottoirs ou une pointe restant après l'enlèvement d'un porte sac et présentant un danger certain, qui ont été enlevés rapidement ;
- le nettoyage de la placette située à l'angle des rues Le Marois et Charles Tellier ;
- la propreté devant le groupe d'immeubles de la SAGI, qui a été améliorée ;

Pour Auteuil-nord :

- des trous sur la chaussée avenue Mozart ;
- les informations sur l'état des travaux de voirie ou relatives à un problème qui a soulevé beaucoup d'inquiétude concernant le devenir des bâtiments « Ma Maison », ancienne maison de retraite ou sur la coulée verte, qui ont beaucoup intéressé ;
- la présentation du Conseil des jeunes du 16ème par Pierre Gaboriau.

La participation aux grandes décisions a été importante puisqu'elle a concerné le PLU où les Conseils de Quartier ont pris une part active par des propositions concrètes dont certaines n'ont malheureusement pas été retenues. Ils ont également participé au lancement de la première opération de « la fête des balcons et fenêtres » qui est renouvelée cette année et à laquelle tous peuvent participer.

Les nombreux projets des Conseils de Quartier n'ont pu être réalisés du fait du très faible montant du budget d'investissement, qui s'élève à 8.264 € par an seulement.

Pour Auteuil-sud :

- les travaux du jardin de la place Stéfanik ont été terminés en avance sur la date prévue pour accueillir la cérémonie du 60ème anniversaire de la Compagnie Française de Slovaquie en présence de nombreuses personnalités et de la Garde Républicaine ; ces travaux ont coûté l'équivalent de plus de deux années de budget d'investissement ;
- le report provisoire du projet voté par le Conseil de Quartier d'installation d'une fontaine Wallace place Léon Deubel, en raison du devis de 42.000 €, égal à environ cinq ans de budget ; outre l'amélioration qu'elle aurait apportée à cette place, la mise en place d'une fontaine aurait évité sa transformation en parking pour motos et ce, malgré l'intervention de la police. Le coût élevé vient du montant des travaux nécessaires à effectuer pour permettre l'arrivée d'eau sur la place ;
- la replantation des arbres sur cette place a été faite grâce à la détermination du Conseil de Quartier ;
- l'amélioration de la place Claude François avait été demandée mais si les inquiétudes au sujet du passage du tramway à cet endroit se confirment, il ne faudra espérer qu'un « arrêt Claude François » ;

- la Direction des Affaires Culturelles de la Ville a été saisie pour le remplacement des plaques dégradées de l'atelier Carpeaux et de l'ancienne maison de campagne habitée par Molière.

Pour Auteuil-nord :

- l'installation devant le Stade du Fonds des Princes d'une signalisation lumineuse indiquant la présence d'enfants, demandée depuis de nombreuses années ;
- l'implantation d'un plan de quartier au métro « Eglise d'Auteuil » ainsi qu'un fleurissement de cette place ont été décidés ;
- la réinstallation sur la place Jean Lorrain d'une horloge alors que la réfection du kiosque à journaux a été demandée à la Ville.

Mme MONIER rappelle que Monsieur le Maire avait demandé un diagnostic sur l'éclairage rappelant que Paris était autrefois la « Ville lumière ». Les conseillers de quartiers participent activement à ce diagnostic, signalant les améliorations souhaitables qui apporteraient également plus de sécurité.

Mme MONIER remercie la présence du commissaire de police et de ses collaborateurs à chaque Conseil de Quartier. Celle-ci permet de répondre en direct aux questions de stationnement, de circulation et de sécurité.

Toutes ces activités des Conseils de Quartiers provoquent dans les services du travail supplémentaire qu'acceptent avec bienveillance et efficacité les directions et leurs personnels. Mme MONIER tient à les remercier tout particulièrement.

Elle remercie tout autant les deux secrétaires des Conseils de Quartiers qui sont devenues de vraies collaboratrices, pour la part active qu'elles prennent et l'attachement qu'elles montrent pour les Conseils de Quartiers.

M. TAITTINGER signale qu'il y aurait un projet intéressant pour le sauvetage de la maison des Goncourt, boulevard de Montmorency. Une solution pourrait intervenir entre l'Académie des Goncourt et la Maison des Ecrivains pour sauver cette maison qui rappelle un moment de la littérature française et qui était tombée dans un état fâcheux de désuétude et d'inoccupation. Monsieur le Maire transmettra le projet au Conseil de Quartier dès qu'il lui sera parvenu par voie officielle.

Mme NATALI, Ajointe au Maire pour les quartiers Muette-nord et Muette-sud, rappelle qu'en cette troisième année d'exercice, les Conseils de Quartiers, qui se réunissent deux fois par an, sont renouvelés par tiers et ont accueilli, pour l'un d'entre eux, un jeune de 19 ans qui est très actif par ses propositions.

Concernant les budgets des Conseils de Quartiers, Mme NATALI signale que le Conseil de Quartier Muette-nord a utilisé la totalité de son budget sur deux années (2003-2004) pour effectuer la rénovation du kiosque du jardin du Ranelagh, aidé en cela par une participation au financement du quartier Muette-sud.

Les sujets récurrents évoqués lors de ces réunions portent principalement sur 3 thèmes :

- la voirie et la sécurité des déplacements ;
- la circulation et le stationnement dans l'arrondissement ;
- la propreté.

Mme NATALI remercie les représentants des Commissariats de Police, qui sont toujours présents, et qui permettent d'apporter des réponses quasi instantanées aux problèmes soulevés par les conseillers de quartier.

Concernant la voirie et la sécurité des déplacements, les conseillers de quartiers relaient les préoccupations des habitants en matière de sécurité, essentiellement de circulation des piétons dans les carrefours qui peuvent être dangereux, sur les passages piétons, aux sorties des écoles. De nombreuses demandes d'aménagement ont été faites, relayées par M. le Premier Adjoint auprès des services de la voirie, notamment à M. LE DOUR, concernant par exemple :

- l'aménagement du carrefour de la rue du Ranelagh et du boulevard Beauséjour, qui a été reporté à 2006 pour des raisons budgétaires par la Mairie de Paris ;
- la mise en sécurité de la place Possoz, au carrefour avec l'avenue Paul Doumer ;
- l'aménagement du carrefour entre les rues Nicolo, Doumer et Vital, qui est prévu en 2006 avec la mise en place de feux tricolores ;
- les demandes faites pour le carrefour Boulainvilliers / rue des Vignes et celui de la place Clément Ader sont au cœur de logiques conflictuelles entre des soucis légitimes de sécurité pour les piétons et des soucis de fluidité de la circulation, associés à des contraintes budgétaires et des études en terme d'accidentologie des lieux. On remarque que dans la plupart des cas, ces problèmes pourraient être réglés par davantage de civisme et de comportements responsables, autant de la part des piétons que des automobilistes.

Concernant la circulation et le stationnement, la question récurrente est celle du stationnement sauvage ; celle-ci exprime bien l'ambiguïté du citoyen/usager du quartier qui déplore le stationnement sauvage en bas de sa rue et dans le même temps ne sait où se garer. Les services de Police sont obligés d'exercer une répression tout en reconnaissant une certaine tolérance en raison du manque de places de stationnement dans l'arrondissement. Les nouveaux projets dans le cadre du PLU n'apaisent pas leurs craintes.

Concernant les déplacements, deux demandes ont été faites mais n'ont pas reçu de réponses positives au niveau de la Mairie de Paris :

- la demande de prolongation du bus 63 pour les week-ends, qui n'a pas encore été acceptée par la RATP ;
- la mise en place de lignes de mini-bus circulant au sein de l'arrondissement comme il en existe dans le 20^e arrondissement dans le quartier Saint-Blaise – Réunion ; les critères posés par le STIF, derrière lesquels se réfugie la Mairie de Paris, ne permettent pas au 16^e arrondissement d'être considéré comme un arrondissement prioritaire puisqu'ils sont affectés essentiellement aux secteurs bénéficiant de soutien dans le cadre de la politique de la Ville.

La demande récurrente concernant les déplacements concerne l'installation de bancs ; la réponse est toujours aussi délicate : si l'installation de bancs sur les places et dans les rues de Paris répond a priori au souci d'esthétique et de confort, il se pose un problème de nuisances en terme de propreté et d'insécurité du fait de l'installation de personnes sans domicile fixe.

Mme NATALI souhaiterait que la Mairie de Paris réfléchisse, à l'instar d'autres villes françaises, à la mise en place de bancs isolés qui pourraient concilier ces soucis de tranquillité et de confort des résidents.

Concernant la propreté, de nombreuses demandes sont faites, ponctuellement, rue par rue ; elles sont systématiquement inscrites, enregistrées et transmises au service de la propreté

qui y répond en fonction des moyens affectés, des problèmes d'effectifs et de logique de rotation de service.

Mme NATALI reconnaît avoir, de son côté, davantage de difficultés pour mobiliser ses conseillers de quartiers à effectuer le diagnostic de l'éclairage. L'association « 16^e Demain » s'est engagée à faire avancer le dossier.

Les secrétariats des conseillers de quartier recueillent les inscriptions pour la prochaine édition de « la fête des balcons et fenêtres » malgré une première édition qu'elle juge un peu timide. Elle estime que le 16^e a beaucoup de ressources en terme de fleurissement et de végétalisation.

Les Conseils de Quartiers sont informés des grands travaux comme ceux de la Maison de la Radio pour la séance du Conseil de Quartier Muette-nord le 11 mai prochain ; la restructuration du site de l'OCDE, qui avait déjà fait l'objet d'une réunion spécifique, a fait l'objet d'une nouvelle intervention des représentants de l'OCDE lors d'un Conseil de Quartier afin d'expliquer la nature des travaux (désamiantage, restructuration, réhabilitation des bâtiments) et de rassurer les riverains en terme de circulation, désagréments, nuisances... Il s'agit ici d'une confrontation à des problèmes concrets qui peuvent inquiéter les riverains.

Mme NATALI expose l'idée suggérée par le plus jeune conseiller, de mettre en place une Journée de la Citoyenneté à la Mairie du 16^e, partant du principe qu'il se sentait vivre dans un quartier à situation privilégiée et qu'il regrettait que ses amis du même âge aient peu d'intérêt pour la vie publique. Cette demande a été accueillie favorablement par Monsieur le Maire, M. GOASGUEN, et transmise à M. GABORIAU, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse. La Journée de la Citoyenneté a été fixée au lundi 13 juin prochain. Elle consistera en un accueil, à la Mairie du 16^e arrondissement, de jeunes collégiens de 13 à 18 ans afin de leur présenter les activités municipales. Ils seront reçus par le Maire et des tables rondes, animées par les élus, seront organisées sur les différents sujets de la vie civique.

M. COURTOIS, Adjoint au Maire pour les quartiers Chaillot et Dauphine, constate que le fonctionnement des Conseils de Quartier est entré dans une phase active : les conseillers de quartiers relaient bien les demandes et les aspirations des habitants des quartiers et sont enracinés dans les zones qu'ils ont la charge de représenter.

Il signale avoir participé à l'élaboration, avec Mmes MONIER et NATALI, en liaison avec MM. TAITTINGER et LEBAN et les services de la Mairie, d'un dépliant à destination des habitants du 16^e les informant qu'ils ont à leur disposition des conseillers de quartier attentifs à leurs préoccupations.

Dans le cadre du renouvellement des conseils, deux jeunes gens ont aussi été élus, ils sont actifs, s'intéressent pleinement aux sujets et prennent toute leur part aux travaux des Conseils de Quartier.

M. COURTOIS signale que certaines questions abordées concernent l'arrondissement en général et d'autres, certains sujets plus localisés. Parmi les sujets plus généraux au niveau de l'arrondissement, la question de la propreté prend une part importante. Les conseillers de quartier sont bien impliqués et rédigent un rapport qui sera présenté rapidement au Conseil, comprenant des diagnostics et des propositions.

Il souligne la part importante prise par les conseillers de quartiers dans le cadre des travaux du PLU, le document phare qui va dessiner les contours de Paris pour les années à venir. Le 16^e arrondissement est celui qui a déposé le plus grand nombre d'amendements et de propositions. M. COURTOIS, en sa qualité d'orateur du groupe au Conseil de Paris pour le 16^e, a pu très fortement s'appuyer sur les propositions émises par les Conseils de Quartier et les votes en Conseil d'Arrondissement.

De façon plus ponctuelle, en matière de respect de l'environnement ou de travaux, un projet important a été exposé concernant la généralisation de l'air conditionné au Palais de Tokyo et à l'ensemble du quartier. De nombreuses questions ont été posées, à la suite de la présentation effectuée et des engagements ont été pris pour que les nuisances soient limitées au maximum. La question de l'Aquarium du Trocadéro a aussi été évoquée.

D'autres sujets essentiels ont été abordés relatifs à la voirie, la propreté, la circulation, la sécurité. A ce titre, M. COURTOIS souhaite rendre hommage à l'action de la préfecture de Police et du commissariat central du 16^e qui ont toujours répondu, avec beaucoup de compétence et dans un souci d'efficacité à chaque fois renouvelé, aux différentes préoccupations.

Sur les questions de circulation et de propreté, M. COURTOIS rejoint l'avis de Mmes MONIER et NATALI et ne souhaite rien ajouter.

Il signale que l'opération « la fête des balcons et fenêtres » a rencontré un relatif succès et sera renouvelée.

M. COURTOIS remercie à son tour les deux collaboratrices des Conseils de Quartier qui remplissent leurs fonctions avec beaucoup de compétence et de dévouement.

Il constate que le nombre et la densité des questions, certes intéressantes, posées par les Conseillers des quartiers Chaillot et Dauphine n'égale pas ceux des quartiers d'Auteuil. Il rappelle que les conseillers de quartier sont à la disposition des habitants pour évoquer tous les sujets qui concernent la vie de leur quartier.

M. TAITTINGER remercie les animateurs des Conseils de Quartier, en particulier M. Gérard LEBAN qui en est le coordonnateur, d'avoir répondu exactement aux attentes : à savoir répondre à l'invitation de la Mairie de Paris de créer ces Conseils de Quartier, dont les membres sont parmi les seuls à être élus. Ils ont une responsabilité d'élus et répondent comme tel avec le sérieux que l'on peut attendre de leurs travaux.

Monsieur le Maire est satisfait de la part qu'ils ont prise à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie dans la capitale. Ils ne sont pas tombés dans le piège consistant à transformer Paris dans son ensemble, mais ont réussi à apporter un regard et un éclairage nouveaux sur les problèmes que les habitants rencontrent dans les quartiers. Ainsi, M. TAITTINGER a pu expliquer au Maire de Paris, en s'appuyant sur les Conseils de Quartier, que le 16^e était sale et négligé. Il cite une expression qui lui a été rapportée et qui est digne du XIX^e siècle : le 16^e est un quartier « qui n'est pas tenu » sur le plan de la propreté. Monsieur le Maire reste très attentif au diagnostic de l'éclairage ; il faut désormais obtenir des crédits pour transformer et améliorer l'éclairage public qu'il estime ne pas être à la hauteur.

Il remercie MM. LEBAN et COURTOIS ainsi que Mmes MONIER et NATALI d'avoir mené cette mission avec tact. Il est décidé, avec MM. LEBAN et GABORIAU, à soutenir chaque proposition d'investissement qui dépasserait les crédits alloués aux Conseils de Quartier afin de la réaliser, dans la mesure où elle répond à l'attente des habitants du quartier.

M. LEBAN remercie à son tour les secrétaires des Conseils de Quartiers, Mme Caroline MATIAS et Mlle Clarisse THEOBALD, qui sont devenues de vraies collaboratrices ; elles sont en contact permanent avec les membres des Conseils de Quartiers et le public qui assiste aux séances. Il signale que l'ordre du jour des Conseils de Quartiers est souvent surchargé de questions qui peuvent en réalité être réglées en cours d'année ; il souhaiterait que les conseillers soumettent plus régulièrement les questions aux trois Adjoints au Maire chargés des Conseils de Quartier ou à leurs deux collaboratrices, plutôt que d'attendre la prochaine séance, programmée six mois plus tard. Il remercie aussi le Commissariat de Police ainsi que Vincent GOSSARD qui prépare les dossiers des Conseils de

Quartier concernant principalement les problèmes de voirie, de circulation ou de stationnement.

M. GOASGUEN, Député et Conseiller de Paris, se réjouit que le 16^e arrondissement soit bien placé dans la concertation de proximité par rapport à un certain nombre d'arrondissements dans lesquels les désignations ont été aléatoires, voire teintées d'une certaine marginalité par rapport à l'esprit de la loi. Il souligne néanmoins que les résultats ne sont pas obtenus : le PLU n'a pas tenu compte du travail des habitants du 16^e arrondissement, par les Conseillers de quartier, par les Conseillers de Paris, parce qu'ils étaient dans l'opposition municipale. Il souhaiterait que dans les rapports des Conseils de Quartier, les suites qui ont été réservées soient systématiquement ajoutées aux propositions. Il faut que la population sache qu'elle travaille en concertation avec le Conseil d'Arrondissement, que les propositions sont adoptées, mais que l'absence de résultats n'est pas imputable à l'administration de l'arrondissement, mais vient d'un choix politique délibéré de la Mairie de Paris fait à l'encontre des Mairies d'opposition. Il souhaite que l'on éclaire les citoyens sur la manière dont les Mairies d'arrondissement traitent les éléments qui leur sont soumis. Cette remarque est autant valable pour le PLU que pour le traitement des dossiers du logement, ou les infrastructures de Roland Garros. Les habitants doivent savoir que si les propositions ne sont pas suivies d'effet, ce n'est pas imputable à la Mairie d'arrondissement. Des propositions dérisoires faites par des Mairies d'arrondissement de l'est de Paris sont soutenues par ceux qui appartiennent à la majorité municipale ; elles ne sont souvent entendues qu'à ce titre, alors que celles de l'opposition municipale, qui reposent sur le bon sens et la concertation, ne sont jamais prises en considération. Il souhaite qu'à l'avenir, la Mairie de Paris s'explique sur les propositions des Conseils de Quartier qui ont été reprises et amplifiées par le Conseil d'Arrondissement du 16^e, et qui n'ont pas pour autant été suivies d'effet.

M. TAITTINGER fait part de son accord, il soumettra en fin d'année dans sa présentation de compte rendu de mandat ce qui a été réalisé et obtenu par le Conseil d'arrondissement et ce qui a été refusé par la Mairie de Paris. Il indiquera les suggestions, les propositions raisonnables avec les financements possibles, qui n'ont été refusées que pour des motifs idéologiques. Il conclut en ajoutant que Paris n'est pas condamnée à rester une ville socialiste, il dépendra de nous que ce constat devienne ou non une réalité. Au sujet du tramway, il rappelle sa position selon laquelle le tramway n'est pas forcément la réponse aux problèmes des transports des parisiens, une réponse digne d'un Paris moderne et ouvert sur l'avenir. Il souligne cependant que le 16^e n'est pas dupe de la propagande de la Mairie de Paris. Il ne s'agit pas de développer une mixité sociale, mais en réalité de favoriser une mixité politique.

M. LEBAN ajoute que les Conseillers de quartiers ont déjà exprimé des demandes d'information pour des propositions qui ont été refusées faute de crédits suffisants.

M. TAITTINGER rappelle les prochaines réunions du Conseil d'arrondissement :

- mardi 10 mai ;
- mardi 7 juin ;
- mardi 15 juin en CICA ;
- mardi 28 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Pierre-Christian TAITTINGER
Ancien Ministre
Maire du XVI^{ème} arrondissement